

**Note d'éclairage**  
25 juin 2004

**Pour un « Pacte associatif », pour une « politique associative », pour une « identité associative ».**

Cette « Note d'éclairage » traduit l'état d'une réflexion en évolution. Elle ne doit pas être comprise comme une « position officielle », légitime et définitive, mais comme un reflet significatif des attentes du monde associatif et un essai de rendre ces attentes plus claires et plus intelligibles. Elle s'adresse à la fois aux partenaires politiques et sociaux mais également aux acteurs du monde associatif dont elle espère contribuer à forger l'identité

## **1. Préambule**

### *1.1. Une évolution politique*

Depuis une dizaine d'années, les partis démocratiques francophones prennent conscience de la nécessité de mieux associer la société civile, le monde associatif, à la vie politique<sup>1</sup>. Le processus est en accélération rapide. En constituent quelques moments clés : l'arrivée au gouvernement en 99 d'ECOLO – parti qui s'ancre dans la démocratie participative ; la refondation du PSC en CDH - dont le Manifeste réoriente le parti vers un "*humanisme démocratique*" appelant à "*défendre une société civile forte*" ; les deux dernières Universités d'été du parti socialiste – qui se sont penchées sur un "associatif, moteur de changement". Le MR est également favorable à ce mouvement.

Si les analyses de ces partis parfois diffèrent, tous s'accordent sur la nécessité de redéfinir les rapports réciproques que peuvent entretenir Etat et associations. Cette convergence de vue a bien été perçue par l'Informateur dans son rapport au Roi, lors de la constitution du gouvernement fédéral en 2003 : « *Dans l'optique de la mobilisation des forces vives de la*

---

<sup>1</sup> Leurs positions, réflexions, éléments de programmes électoraux concernant cette thématique sont disponibles sur le site [www.pacte-associatif.be](http://www.pacte-associatif.be)

*société évoquée au début de mon rapport, il semble également souhaitable de conclure un pacte entre les acteurs du monde associatif et les autorités publiques ».*

A l'occasion des élections régionales de juin 2004, plusieurs partis ont rappelé, dans leur programme, leur volonté d'ouvrir un dialogue avec la société civile dans le but de conclure un « pacte associatif ». Les gouvernements issus de ces élections doivent mettre ce point dans leur programme. Le « pacte associatif » est aujourd'hui à l'agenda.

## *1.2. Préparer le dialogue qui s'ouvre entre le politique et l'associatif*

Favorable à l'idée, la « Plate-forme Francophone du Volontariat<sup>2</sup> » a pris, à l'automne 2003, une initiative visant à préparer le dialogue s'ouvrant entre politique et associatif. Cette préparation est, en effet, fondamentale pour au moins deux raisons illustrées par des expériences analogues qui se sont déroulées dans d'autres pays européens. La première raison tient au fait que la qualité d'un tel pacte dépend de la qualité du dialogue qui le sous-tend et qui ne peut être que complexe. La seconde raison est un réflexe de prudence : éviter qu'un tel pacte ne devienne paradoxalement un mécanisme d'instrumentalisation douce.

L'initiative s'appuie sur deux éléments.

La premier consiste en une **base de données** rassemblant des matériaux utiles au dialogue : aspects techniques, expériences européennes, arrière-fond politique et culturel, maquette de «pacte», ... Cette base de données est conçue de manière évolutive. Elle s'enrichit progressivement de nouvelles contributions et se développe en bibliothèque de référence. Elle est accessible à tous sur le site [www.pacte-associatif.be](http://www.pacte-associatif.be) où il est également possible de s'abonner à une liste de diffusion et de recevoir ainsi des informations régulières.

Le second élément est un processus de réflexion qui a débuté avec la tenue, le 8 décembre 2003, d'un colloque intitulé « Pacte associatif – mode d'emploi ». Ce colloque, concluant sur la nécessité et l'urgence de la préparation, a débouché sur la structuration d'une réflexion interne au monde associatif dépassant le cadre initial de la Plate-forme<sup>3</sup>. Trois groupes de travail ont ainsi été constitués : « **services subsidiés** », « **démocratie participative** » et « **organisation de la représentation associative** ». La réflexion s'est déroulée de janvier à mai 2004.

La présente « Note d'éclairage » traduit l'état de cette réflexion qui reste en évolution. Elle ne doit pas être comprise comme une « position officielle », légitime et définitive, mais comme un reflet significatif des attentes du monde associatif et un essai de rendre ces attentes plus claires et plus intelligibles. Elle s'adresse à la fois aux partenaires politiques et sociaux mais également aux acteurs du monde associatif dont elle espère contribuer à forger l'identité.

---

<sup>2</sup> La « Plate-forme Francophone du Volontariat » s'est constituée en 2002 en relation avec la mise en place d'un « Conseil Supérieur des Volontaires ». Elle rassemble 25 fédérations associatives.

<sup>3</sup> La structuration de cette réflexion est précisée dans le document « note stratégique - phase 2 » disponible sur [www.pacte-associatif.be](http://www.pacte-associatif.be) sous l'onglet « C. Le processus en cours »

### 1.3. Définitions et éclaircissements

Nous définissons de manière simplifiée la société civile comme l'ensemble des associations sans but lucratif et non gouvernementales. En première approximation, nous utilisons l'appellation « monde associatif » comme synonyme. Le terme « non marchand » suit les définitions du Professeur Defourny et envisage le monde associatif – qu'il recoupe en grande partie – sous l'angle de l'économie sociale.

Nous considérons la société civile comme une instance dynamique, non « personnalisable » et d'intérêt au moins collectif. Nous croyons qu'elle est susceptible d'ouvrir, entre les trois pôles que sont l'Etat, le Marché et le Ménage, un espace (public) symbolique et un temps qu'elle traverse par des dialogues (débat et conflits) à vocation non décisionnelle mais éclairante.

La société civile est donc distincte de l'état et du marché ; elle forme avec ceux-ci les trois composantes essentielles dont les relations d'opposition et de complémentarité vont se 'tresser' de manière équilibrée pour former une société idéale. Cette distinction ne comporte aucun jugement de valeur. Elle n'oppose pas une société civile *naturellement bonne* à un Marché et/ou à un Etat originellement viciés.

Ces relations entre Etat, marché et société civile structurée sont au centre du développement des Etats providences européens et toute évolution (positives ou négatives) d'un élément rejailit inévitablement sur les deux autres.<sup>4</sup>

Consciente des zones d'activité distinctes, la société civile s'**autolimite** : elle ne vise ni à remplacer, ni à éliminer l'Etat ou le Marché; elle ne tend pas à exercer un pouvoir mais une influence. Elle demande de l'Etat et du Marché un fonctionnement correct, respectant les règles explicites et implicites d'un Etat de droit. Elle s'efforce de porter à l'agenda du politique - **qui garde la primauté et le dernier mot** - les distorsions que provoquent dans la vie quotidienne les logiques non régulées du pouvoir et de l'argent.

La société civile ne possède ni ne revendique de représentativité politique (au sens du mandat que confèrent des élections libres) propre à légitimer des décisions (ou des codécisions) qui fixent les règles et normes de la vie en commun; elle respecte et tend à renforcer la légitimité et la capacité du politique à avoir le dernier mot, notamment face à un Marché débridé. Elle est, par contre, extrêmement représentative (au sens d'une bonne image, d'un échantillon représentatif, significatif) des états d'esprit, des souffrances, des besoins, des espoirs... qui traversent une société. Légitimement, la société civile peut émettre des *avis qui éclairent* et non pas des *avis qui engagent*. Le politique ne peut donc concevoir d'interface avec elle sur le modèle de la concertation avec les partenaires sociaux.

---

<sup>4</sup> Ainsi, par exemple, pendant les années 1980, le démantèlement du service public britannique chargé des mises en œuvre des différentes politiques sociales, a engendré un fort développement d'associations sans but lucratif spécialisées dans le secteur et, parallèlement, il a contribué au phénomène de privatisation marchande croissante du domaine du social.

## 2. Constats

De nombreux éléments, à la fois objectifs et subjectifs, nous amènent à faire plusieurs constats articulés entre eux. Nous sommes les témoins directs de l'émergence d'un monde associatif qui s'affirme de plus en plus comme acteur essentiel des sociétés contemporaines.

### 2.1. *Un monde émergent*

La simple lecture des journaux nous apporte au jour le jour des brassées de faits témoignant de la présence agissante croissante des associations et de la société civile dans la vie politique, sociale et économique. Les études scientifiques confirment les intuitions que ces faits disparates pouvaient nous suggérer : un monde est en train de naître. S'il n'en fallait retenir qu'une, celle du John Hopkins Institute for Policy Studies serait à elle seule suffisante pour convaincre les plus dubitatifs de cette réalité. Le directeur de cette vaste étude internationale en tire des conclusions impressionnantes : « Je crois que nous nous trouvons à un moment particulier de l'histoire ... il semble que nous soyons au cœur d'une *révolution associative globale*, d'une émergence massive d'une activité organisée, privée et volontaire, d'une action citoyenne structurée hors des limites du marché et de l'état qui, j'en suis convaincu, se révéleront comme une caractéristique aussi importante de la fin du 20<sup>ième</sup> siècle que ne le fut, fin 19<sup>ième</sup>, la montée de l'état nation ». Il constate également que, contrairement aux idées courantes, l'implication des pouvoirs publics dans des partenariats associatifs, loin d'asphyxier la vitalité associative et le volontariat, les renforce.

Il est possible d'envisager cette émergence à deux niveaux : au niveau social et au niveau économique. Ces niveaux sont bien entendu en étroite corrélation.

### 2.2. *Un potentiel social*

Il existe, en Belgique, un monde de « volontaires » qui s'occupent de jeunes en difficulté et les aident à faire leurs devoirs, entraînent des équipes de minimes, assurent le transport de personnes handicapées ou malades, s'efforcent d'élargir l'accès à la culture et de préserver l'environnement, se font l'avocat des plus faibles et des étrangers, militent pour que soient préservés les droits et la dignité de personnes vulnérables qu'ils ne connaissent parfois pas. Beaucoup s'activent sur le terrain, d'autres s'efforcent d'organiser ces activités et passent un temps considérable, dans des « conseils d'administration » ou des groupes de travail, pour accorder membres et ressources. Il y a, en Belgique plus d'un million et demi de volontaires. Ce sont des femmes et des hommes de tous les âges, de tous les métiers, de toutes les conditions sociales et de toutes les origines culturelles.

Il existe un monde de « permanents » qui font de la solidarité leur profession. Ils sont plusieurs centaines de milliers. Ce sont des assistants sociaux, des infirmières, des kinés, des animatrices, des éducateurs..., dont le salaire est le reflet de ce que la société accorde de reconnaissance pour les professions sociales. S'ils persistent dans cette voie, c'est qu'ils y trouvent une autre manière de « gagner » leur vie comme artisans du lien social.

Il existe un monde associatif, qui rassemble ces permanents et ces volontaires dans un archipel de plusieurs dizaines de milliers d'associations. Ce sont des îles sociales,

humanitaires, sportives, des îlots d'entraide ou de quartier, des clubs de réflexion ou de loisir, des écoles, des cercles religieux ou culturels, des forums citoyens, des radios libres, des groupements alternatifs... Toutes ces îles sont de tailles et de contours variables. Elles ont chacune leur personnalité et forment un ensemble hétéroclite, mais elles baignent toutes dans une même mer : une mer où les vagues ne sont poussées ni par le pouvoir ou l'argent mais par les courants de solidarité.

Jusqu'à présent ce monde associatif était perçu de manière accessoire dans l'organisation de la vie en commun, mais des fonctions essentielles commencent à être mises en évidence. C'est ce qu'illustre la notion de « capital social » récemment adoptée par les agences des Nations Unies. Le capital social fait référence aux normes et aux réseaux qui facilitent l'action collective. Il postule que la vitalité sociale, économique, démocratique d'un pays est en grande partie dépendante des relations de confiance qui s'établissent entre les gens sous l'action des réseaux associatifs suivant un mode non utilitaire. En un mot : dans un pays qui possède suffisamment de capital social, le courant passe, dans celui qui n'en possède pas, il ne passe pas.

Au-delà de leur action concrète et des services qu'elles rendent, les associations sont des courroies de la vie politique. Elles captent des détresses et des espoirs anonymes et leur donnent de la voix, elles ruminent la complexité, elles enracinent la démocratie, elles donnent sens. La meilleure manière de se rendre compte à quel point elles sont indispensables est de s'imaginer une situation où elles auraient disparu ou peut-être plus simplement d'être plus attentifs au fait que la population place le plus souvent sa confiance dans les « associations » pour résoudre les problèmes de société. Leur potentiel social est aussi un potentiel politique et démocratique.

### *2.3. Un potentiel économique*

Toute cette activité possède également une forte signification économique. C'est ce que met clairement en évidence la récente étude du professeur Jacques Defourny<sup>5</sup>.

Les chiffres sont éloquentes et traduisent la montée en puissance du secteur non marchand (au sens restreint) qui correspond en gros au monde associatif. Ce secteur recueillait 26,3% de l'emploi en 2002, en croissance de 16,3% par rapport à 1998. Mais surtout ceci : entre 1998 et 2002 la Belgique a créé 193.000 emplois ; le secteur non marchand (au sens restreint) y a contribué à hauteur de **67 %** !

Ces chiffres, passé l'étonnement, pose au moins cette question : à l'heure où l'emploi est au centre de toutes les préoccupations, comment expliquer le peu d'attention au secteur non marchand, sa méconnaissance, sa perception accessoire, sa trop faible représentation. Ne passe-t-on pas là à côté de réelles opportunités d'avenir ?

Quoi qu'il en soit, les potentiels social et économique du monde associatif sont bien réels et méritent d'autant plus l'attention qu'ils se situent en contrepoint de deux enjeux actuels fondamentaux : la pertinence de l'Etat providence et la légitimité du politique.

---

<sup>5</sup> Etude du Professeur J. Defourny. Comparaison entre 1998 et 2002. La progression globale de l'emploi a été au cours de ces quatre années de 192.936 personnes, soit 6,1%. Sur la même période, le non marchand (au sens restreint) a cru de 129.502 personnes, soit 67% de la croissance globale de l'emploi. Le non marchand au sens restreint est aujourd'hui le moteur de l'emploi.

### **3. Enjeux**

#### *3.1. Approfondir la démocratie*

Le « Livre blanc sur la gouvernance européenne » s'ouvre sur ce constat : « *Les dirigeants politiques de toute l'Europe sont aujourd'hui confrontés à un véritable paradoxe. D'une part, les citoyens européens attendent d'eux qu'ils apportent des solutions aux grands problèmes de nos sociétés. D'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique, ou tout simplement s'en désintéressent* ».

A l'heure où, tant du point de vue des citoyens que de celui des représentants élus, le besoin d'exercer une citoyenneté active se fait de plus en plus sentir en dehors des périodes électorales, il importe qu'à côté de la consolidation de la démocratie représentative (avec la nécessaire revalorisation du travail parlementaire), soit enfin réalisée l'exigence constitutionnelle de l'organisation de l'espace public, du droit d'association et de la publicité des débats.

Au fond, le paradoxe ne se situe pas tant chez des citoyens qui ne sauraient pas exactement ce qu'ils veulent. Il se situe plutôt dans cette situation aberrante où il existe à la fois une offre – dont témoigne le « potentiel social » évoqué plus haut - et un besoin importants en participation citoyenne, mais où les deux termes parviennent difficilement à s'emboîter. Un « pacte associatif » devrait ce situer exactement à cette charnière : organiser l'articulation entre l'offre et la demande de participation.

Les bénéfices d'un tel partenariat entre les organisations de la société civile et le monde politique sont doubles car la décision politique se trouve à la fois renforcée dans sa pertinence et sa légitimité. Dans sa pertinence, car elle aura absorbé plus de complexité et de réalités périphériques ; dans sa légitimité, car elle aura élargi sa base représentative dans le processus consultatif.

Ce partenariat implique une responsabilité importante de la part des associations. Pour qu'il y ait véritablement participation citoyenne, elles doivent également approfondir en leur sein un fonctionnement démocratique.

L'enjeu est crucial : la participation démocratique est un système immunitaire sans lequel une société ne saurait rester longtemps à l'abri des infections.

#### *3.2. Garder le sens de services d'intérêt public*

Nous constatons que la privatisation de certains domaines traditionnellement publics a transformé l'action publique de l'Etat en action privée visant des buts de rentabilité et de capitalisation.

Nous sommes inquiets face aux processus de marchandisation qui se développent de plus en plus en « terre conquise » et qui s'attaquent à présent au cœur de ce qu'on pensait être les bastions des services publics. Même le monde associatif n'est plus épargné et se trouve bon gré mal gré amené à adopter des modes de fonctionnement qui tiennent plus de la finalité lucrative que de la finalité sociale.

Pourtant, comme l'objectivent les chiffres du Professeur Defourny, le non marchand au sens large<sup>6</sup> représente 42,1% de l'emploi en Belgique. C'est loin d'être un oiseau pour le chat. Mais aujourd'hui ces services d'intérêt public ne se présentent plus de manière aussi cohérente que le marché tant dans leur mise en œuvre que dans l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes. Ils exposent en ordre dispersé leur versant faible : bureaucratie introvertie, éparpillement extraverti.

L'enjeu d'un pacte associatif serait de redéfinir les complémentarités positives et le fond commun que partagent à la fois le secteur public et le monde associatif.

Cela est d'autant plus nécessaire que ce fond commun, cette approche du bien public, qui étaient traditionnellement définis par le politique de concert avec les « piliers », doivent aujourd'hui tenir compte des évolutions de la société belge et retrouver un lieu d'expression identifiable et des mécanismes d'échange transparents.

Cet enjeu est tout aussi crucial que le précédent. De lui dépend que l'on n'abandonne pas l'idée d'une société ouverte à tous et que l'on ne se résigne pas à voir dans la persistance de pauvreté et la montée de la précarité des effets certes indésirables mais somme toute inévitables et accessoires d'un progrès économique. De lui dépend aussi une part importante des questions liées à l'emploi.

### *3.3. Pour un « Pacte associatif », pour une politique associative*

Nous partageons largement les préoccupations politiques concernant la participation citoyenne à la vie démocratique et le maintien de services publics efficaces.

Nous pensons qu'à propos des enjeux d'approfondissement démocratique et de service public, la société civile, au vu de son développement, de ses potentiels social et économique doit aujourd'hui assumer ses responsabilités.

Nous avons donc de nombreuses raisons de répondre positivement à l'invitation des partis. L'une d'entre elles serait d'ailleurs suffisante à elle seule : nous ne pouvons continuer à laisser en friches des potentiels de solidarité alors que la richesse et la productivité n'ont jamais été aussi hautes mais que ces progrès sont très inégalement répartis ; à sous-utiliser des potentiels démocratiques alors que l'intolérance se mobilise.

Nous sommes très favorable à cette idée de pacte associatif car nous pensons qu'elle est porteuse d'avancées sociales significatives. Tout au moins si le dialogue s'installe hors de toutes considérations instrumentales et dans une volonté de complémentarité. Nous sommes prêts à prendre le risque d'un a priori positif.

**Nous sommes pour un *Pacte associatif*, mais pour que celui-ci puisse avoir un véritable impact, il ne peut se contenter d'être un catalogue hétéroclite de bonnes intentions. Nous pensons qu'il doit être l'élément porteur d'une véritable politique associative. Nous entendons par « politique associative » un ensemble de mesures complémentaires et coordonnées, propres à atteindre des objectifs généraux et qui**

---

<sup>6</sup> Le non marchand au sens large (42,1%) comprend les organismes à but non lucratif à la fois du secteur public (15,8%) et du secteur privé associatif (26,3%)

**n'envisagent pas seulement les associations pour ce qu'elles *font*, mais aussi pour ce qu'elles *sont* : des composants essentiels des sociétés démocratiques contemporaines.**

#### **4. Pour un Pacte associatif**

Un pacte associatif devrait selon nous contenir les éléments suivants :

##### **4.1. Les signataires**

Les signataires d'un pacte associatif doivent être, d'une part, les pouvoirs publics par le biais du gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées, d'autre part, les associations selon des modalités qui restent à définir. Nous croyons, au vu des expériences française et britannique, que la mise en place d'une coordination de fédérations associatives est la plus appropriée.

##### **4.2. Des valeurs communes**

Les valeurs centrales à ce pacte nous paraissent être celles de démocratie, de liberté, d'égalité et de solidarité.

##### **4.3. Des principes généraux communs**

###### **4.3.1. Principe de distinction et de complémentarité des rôles et responsabilités**

Les relations de partenariat entre Etat et société civile doivent s'établir dans la reconnaissance et le respect des rôles et responsabilités distinctes que chaque acteur est amené à assumer.

L'Etat est garant de l'intérêt général et tire sa légitimité d'une constitution démocratique où les responsables politiques se présentent régulièrement devant des électeurs qui confortent ou sanctionnent leurs options et actions

*Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.*

L'Etat reconnaît l'autonomie et la fonction critique des associations indépendamment des financements publics qui leur seraient attribués

Les **associations** reconnaissent la primauté du politique quant à sa capacité de définition du bien public. Elles lui reconnaissent le dernier mot notamment en ce qui concerne les orientations des politiques publiques et les nécessaires arbitrages et synthèses qu'elles ne sauraient, par essence, effectuer en leur sein.

Les **associations** s'engagent à *définir et conduire des projets associatifs à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des bénéficiaires, en prenant en compte*



*les revendications civiles et politiques, sociales et culturelles, la promotion et l'éducation des personnes, la qualité des "services relationnels" plus que la finalité économique.*

#### **4.3.2. Principe d'un dialogue confiant, méthodique, durable, transparent, et basé sur des connaissances objectives**

Les **partenaires** s'engagent à mettre en place toute forme de dialogue dont pourrait bénéficier l'élaboration et l'évaluation des politiques concernant la société civile dans son ensemble ou en rapport avec ses objets particuliers. Ils construisent ce dialogue dans la confiance qui s'établit dans le respect et la transparence des engagements et le respect des contrats.

Les formes de dialogue privilégieront des méthodes basées sur la durée et sur l'évaluation des résultats obtenus. Elles tiendront compte, s'il y a lieu, du caractère confidentiel des informations échangées et des contraintes propres aux partenaires.

L'**Etat** et les **associations** s'efforceront d'améliorer la qualité, le stockage et la diffusion des connaissances relatives tant aux diverses activités sociales qu'à la dynamique propre de la vie associative et du volontariat.

#### **4.3.3. Principe de dignité, d'égalité des chances et des droits**

Les principes de dignité et d'égalité des chances et des droits sont à l'évidence d'application au regard des objectifs de renforcer la participation citoyenne et la vie associative.

Les **partenaires** s'emploieront à éviter toute discrimination, à tendre vers un équilibre homme – femme à tout niveau de responsabilité, à élargir les espaces de parole pour les jeunes, les plus vulnérables et ceux qui sont sans voix.

#### **4.3.4. Principe de reconnaissance et de valorisation du volontariat**

*Les **partenaires** reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager et le reconnaître dans sa contribution à la cohésion et au développement sociaux notamment en ce qui concerne la formation et les possibilités de progrès personnel pour les différents acteurs. Inversement, ils seront attentifs aux situations où le volontariat pourrait s'avérer un instrument d'exploitation ou de détournement de l'emploi.*

L'**Etat** reconnaît le caractère d'utilité publique de l'engagement citoyen libre et désintéressé et s'engage à prendre les dispositions légales et administratives – notamment concernant les couvertures d'assurances des volontaires et la fiscalité relative aux allocataires sociaux. Il s'engage à favoriser et à subsidier les programmes de formation des volontaires aux tâches qu'ils entreprennent, tant spécifiques que générales. Il met en place les outils ad hoc de concertation et de connaissance pour répondre aux enjeux liés au développement du volontariat.

Les **associations** s'engagent à favoriser, selon leurs spécificités, les possibilités d'engagement volontaire et à leur fournir les formations et informations adéquates. Elles mettront en place

les outils techniques nécessaires à une meilleure connaissance du volontariat et une meilleure articulation entre les besoins et les offres de service.

#### **4.4. Une alliance pour la démocratie participative**

L'Etat et les associations partagent le souci commun d'élargir un espace public propice à la citoyenneté et à la démocratie participative. Ils souhaitent ainsi favoriser une plus grande participation des citoyens à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Cela implique l'évolution des approches élitaires vers des approches plus participatives, le passage de l'a priori pessimiste d'un citoyen individualiste non intéressé vers l'a priori plus positif d'un citoyen soucieux de l'intérêt général. Si le politique prend toujours les décisions, dont il détient seul la responsabilité, la re-politisation de l'espace public par la société civile est quant à elle de nature à réduire le fossé entre les citoyens et leurs représentants.

Il incombe aux pouvoirs publics d'aider à l'organisation de cet espace public, de reconnaître officiellement la société civile et de prendre en compte ses apports dans les débats de société, notamment par le biais de procédures de consultation. Les décisions politiques prises seraient dès lors mieux motivées et leur évaluation serait publique.

Il incombe aux parlements et aux conseils élus d'ouvrir le plus largement possible les procédures d'auditions de la société civile au sein de leurs différentes commissions.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, il importe que soit reconnu, pour les associations, un intérêt collectif à agir en justice. De même pourrait être généralisé, pour les citoyens, le recours à la pratique de l'échevinage.

Il incombe aux médias de rendre compte du foisonnement de la société civile et de relayer les débats tenus en son sein en réservant un espace significatif dans leurs colonnes ou leurs émissions.

Il incombe aux associations d'assumer leurs responsabilités en favorisant en leur sein le développement de l'action citoyenne, de la transparence, de la démocratie interne ainsi que de l'intégration des diversités.

Les **associations** s'engagent à participer aux consultations de manière constructive et en gardant toujours, au-delà de leurs préoccupations particulières, le souci de l'intérêt général. Elles consacreront les moyens nécessaires à la qualité de cette participation. Elles veilleront à offrir tant aux permanents qu'aux bénévoles les conditions de travail, la formation et les possibilités de développement personnel propres à nourrir un projet de vie intégrant la participation citoyenne.

#### **4.5. Une alliance pour le déploiement des services publics**

Le partenariat qui s'établit entre l'Etat et la société civile doit s'imprégner d'un esprit de service public, particulièrement quand le dialogue a pour objet des missions d'intérêt général subsidiées par l'Etat et déléguées à des associations.

Les partenaires concourent *dans un but autre que le partage des bénéfices à la création de richesses, qu'elles soient sociales, culturelles ou économiques, afin que l'économie de marché ne dégénère pas en société de marché mais, puisse, au contraire, permettre l'affirmation d'une plus grande solidarité.* Ils renforcent un espace où doit primer le lien social face aux tentatives de privatisation marchande.

Il importe d'assurer l'efficacité et la légitimité des liens de complémentarité entre les associations de la société civile et l'Etat pour favoriser un développement harmonieux des politiques publiques prises en charge par le monde associatif. L'évaluation des politiques mises en œuvre sera assurée par l'Etat qui veillera à garantir la publicité des critères employés.

Il importe de reconnaître la capacité de certaines associations de la société civile, qui se situent à l'intersection entre les politiques publiques et le marché, de faire contribuer le marché à certaines politiques publiques d'insertion et de création d'emploi.

L'**Etat** s'engage à sensibiliser les administrations à mieux associer la société civile à l'élaboration et l'évaluation des règlements qu'elles établissent et à faire respecter les règles d'accès à l'information du public auxquelles ces administrations sont soumises.

L'**Etat** s'efforcera de mettre en place des règles claires concernant les subsides aux associations et les dispositions techniques permettant la bonne exécution des projets. Le choix des partenaires et les évaluations s'établiront sur des règles objectives privilégiant l'efficacité et la qualité des réalisations plutôt que les équilibres partisans.

Les **associations** s'engagent à mettre en œuvre les missions déléguées par l'Etat dans un esprit de service public et de n'opérer aucune discrimination sociale, culturelle ou politique vis-à-vis des bénéficiaires.

Les **associations** s'engagent à faciliter tous les contrôles assortis aux subsides et à gérer les ressources financières mises à dispositions comme il convient à la gestion des deniers publics. Elles veilleront à ce que les ressources disponibles soient utilisées exclusivement à la poursuite de la mission sociale.

## **5. Pour une politique associative**

Nous pensons que le « Pacte associatif » doit être l'élément porteur de sens *d'une véritable politique associative* qui ne considère pas seulement les associations pour ce qu'elles **font**, mais aussi pour ce qu'elles **sont** : des composants essentiels des sociétés démocratiques contemporaines.

Une telle politique devrait comprendre en plus des points repris plus haut

### **5.1. Le pacte en tant que tel**

### **5.2. L'alliance de démocratie participative**

### **5.3. L'alliance de déploiement des services publics**

quelques autres éléments.

### **5.4. Un soutien structurel aux fédérations, associations et au volontariat**

### **5.5. La mise en place de lieux d'observation et d'analyses du monde associatif**

## **5.6. La structuration d'un dialogue permanent.**

Cette structuration implique :

- la mise en place de lieux permanents de dialogue entre le monde associatif et les différents niveaux de pouvoir.
- La désignation, au sein des différents niveaux de pouvoir, d'un ministre compétent.
- Une meilleure organisation interne du monde associatif.

## **6. Pour une identité associative**

### **6.1. Assumer nos responsabilités**

Nous sommes convaincus que le monde associatif représente une force sociale dont les potentialités sont loin d'avoir trouvé leur pleine expression. Dans une période de marée basse des utopies sociale, cette conviction nous place devant nos responsabilités et notamment celles de mieux prendre conscience de notre identité et de mieux nous organiser.

Par ailleurs, l'horizon proche d'un « pacte associatif » nous amène à ne plus pouvoir différer la nécessité de cette organisation interne. Le pacte, en effet, n'implique pas seulement la concertation pour en rédiger le contenu, il implique également que ce contenu organise durablement la concertation. Il ne doit pas seulement contenir les ajustements nécessaires des relations entre la société civile et les pouvoirs publics, il doit également stabiliser ces relations dans le temps. Cela signifie que la question de la structuration interne du monde associatif se pose *ici et maintenant* et que si nous n'y répondons pas, d'autres, par défaut, y répondront à notre place.

Il est par ailleurs évident qu'avant d'apporter des réponses à cette question de la structuration interne, nous ne pouvons éviter cette autre question décisive : voulons nous vraiment avancer dans cette voie ?

### **6.2. Les principes d'une structuration**

Selon nous, pour éviter les qui pro quo et appréhensions inutiles, il est bon de mettre d'emblée sur la table les grands principes qui devraient inspirer une meilleure organisation du monde associatif.

- a) Assurer notre autonomie, non pas dans un sens corporatiste mais dans le sens des considérations reprises sous le point 1.3.
- b) Tenir compte du caractère pluriel du monde associatif. Toute forme d'organisation doit confier le maximum de responsabilité aux membres.
- c) Garantir un caractère fiable dans les relations avec les partenaires
- d) Ne pas déléster les pouvoirs publics de leur responsabilité

### **6.3. Le monde associatif et ses rapports**

Si l'objectif est de mieux déployer les potentialités de la société civile, il doit se décliner à la fois dans le champ interne – comment s'organiser soi-même ? - et dans le champ externe – comment établir les relations avec les pouvoirs publics, le monde économique et du travail et le public

#### **6.3.1. Rapports internes**

a) Le pilier le plus important est l'Union Francophone des Entreprises Non Marchandes (UFENM). Cette fédération existe depuis une dizaine d'années et est l'interlocuteur représentant l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Comme son nom l'indique l'accent est mis sur l'emploi et sur le rôle d' « employeur » non mu par les logiques marchandes du monde associatif.

b) A l'opposé de cette approche dans le champ associatif, le volontariat s'est structuré récemment par la création en 2002 d'une Plate-forme Francophone du Volontariat (PFV). Cette Plate-forme est en liaison avec le Conseil Supérieur des Volontaires qui est un organisme fédéral. Elle a pour objet la reconnaissance et la promotion du volontariat. Comme l'UFENM elle est composée essentiellement de fédération d'associations ou d'associations dont la taille et l'organisation interne peuvent les apparenter à une fédération. Il s'agit donc dans les deux cas de confédérations.

c) A côté de ces deux « confédérations », existe une constellation de regroupements qui s'orientent chaque fois autour de thèmes particuliers : le social, la santé, le développement, l'humanitaires, l'éducation permanente, le développement durable, les organisations de jeunesse, l'aide aux personnes handicapées, le sport, la culture, ... Cet ensemble forme ce qu'on pourrait appelé un *archipel* d'îles plus ou moins grandes dont les contours variés correspondent à la fois aux nécessités et à l'histoire du secteur et aux inductions amenées par les pouvoirs publics.

#### **6.3.2. Rapports externes**

a) Les rapports économiques sont couverts par l'UFENM. Ils doivent être déployés. Il faut renforcer la capacité d'action de l'UFENM.

b) Si la structuration du monde associatif en tant qu'employeur est assurée, sa structuration en tant que porteur d' « objet social » ne l'est pas. Des enjeux transversaux importants ne trouvent ainsi aucun lieu pour être traités de manière générale. Et c'est probablement pour cette raison que la nécessité d'un pacte associatif s'est imposée.

On peut relever entre autres les matières relatives aux délégations de services publics et de démocratie participative, à une véritable « politique associative » telles que définie plus haut, à tout ce qui touche la vie quotidienne d'une association (statuts, comptabilité, TVA, ...), aux aspects « projets » du Maribel social...

c) Le politique a tendance à organiser la participation associative selon la notoriété, en adoubant, à la carte ou de façon anecdotique l'un ou l'autre « associatif »

d) Il existe une difficulté d'organiser les rapports externes en fonction de la répartition géographique des compétences.

#### **6.4. Les choix**

Il existe donc une série de tâches qui ne sont aujourd'hui pas effectuées si l'on veut exprimer pleinement les ressources associatives. Le moment du pacte nous oblige à nous déterminer ne fût-ce que sur des grandes orientations d'une structuration interne.

Le choix de base nous semble correspondre à l'alternative suivante :

- a) bâtir sur la situation actuelle et répartir les tâches à effectuer sur l'UFENM, la PFV et l' « archipel » non structuré. La coordination mise en place pour le pacte, une fois sa mission accomplie, devrait alors faire place à une structure rassemblant les trois éléments.
- b) Donner une identité à cette « archipel » et donc installer une structure fédérative à ce niveau. La coordination ferait alors place à un ensemble formé de trois éléments complémentaires et équilibrés : l'UFENM pour tout ce qui concerne l'emploi, la PFV pour ce qui concerne le volontariat et la « fédération archipel » pour ce qui concerne le monde associatif porteur d'objet social.